

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 mars 2011**

**OBJET :**  
**Reprise anticipée des résultats**

**Rapporteur : Mme MERCIER**

**Délibération n°13**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant le besoin de financement de la section de fonctionnement, constaté dans le projet de budget primitif, il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2010 et à son affectation conformément au tableau ci-après :

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	+ 239 493,07 €
Résultats antérieurs reportés	+ 182 931,22 €
<i>Résultats à affecter</i>	<i>422 424,29 €</i>

**Résultat d'investissement**

Résultat de l'exercice	+ 169 454,65 €
Résultats antérieurs reportés	- 133 735,15 €
<i>Résultat cumulé (R001)</i>	<i>+ 35 719,50 €</i>
Solde des restes à réaliser 2010	+ 255 245,05 €
<i>Excédent de financement</i>	<i>290 964,55 €</i>

Affectation (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (R002)	422 424,29 €

**PROPOSITION**

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2010 et à son affectation conformément au tableau ci-dessus.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, 2 abstentions (M. CAUSERO, MME POYDENOT) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 28 mars 2011.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**